



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 15 JUIN 2010



VOTRE CONSEILLER CLIENTELE AU

20 20 10 10

7J/7 DE 8H A 2H DU MATIN

Yéri

**Le Centre de Relations
Clients de la SGBCI**

Ensemble, bâtissons notre avenir

SGBCI



SOCIETE GENERALE DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

au capital de 15.555.555.000 de francs CFA

Siège social : 5 & 7, Avenue Joseph ANOMA

01 BP 1355 ABIDJAN 01

N° RCCM CI-ABJ-1962-B-2641

Liste des Banques de C.I. N° 8

Agrément CREPMF N° TCC-02/99

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2010

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009 ;
2. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009 ;
3. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE, et approbation desdites conventions ;
4. Approbation du bilan, des comptes ainsi que des opérations de l'exercice clos le 31/12/2009 ;
5. Quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration et décharge aux Commissaires aux Comptes ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2009, attribution des dividendes et fixation de la date de mise en paiement ;
7. Ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
8. Nomination d'un nouvel Administrateur ;
9. Renouvellement des mandats de deux Administrateurs ;
10. Fixation de l'indemnité allouée à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration ;
11. Pouvoir en vue des formalités ;
12. Questions diverses.



PRET PERSONNEL ORDINAIRE

Nous couvrons vos projets !

Ensemble, bâtissons notre avenir

SGBCI

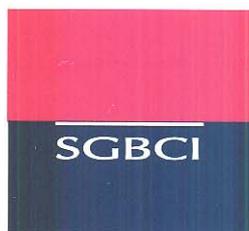
*Projet
de
Mariage*

*Projet
d'aménagement*

*Projet
d'équipements*

CRISTAL

Yéri : 20 20 10 10 - www.sgbc.ci



**RAPPORT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2010

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous présenter, conformément à nos statuts, notre rapport sur l'activité de la banque et soumettre à votre approbation les comptes annuels au 31 Décembre 2009.

Affectée en 2009 par la crise économique mondiale, la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a néanmoins fait preuve de résistance. Bien qu'en retrait par rapport aux prévisions initiales (4,9%), son taux de croissance est ressorti à 2,9% contre 3,7% en 2008. Les mesures de soutien adoptées par les Institutions communautaires et les Etats membres ont eu des effets positifs, en particulier l'injection dans l'économie régionale de plus de 700 milliards destinés à l'apurement des arriérés intérieurs. Mais les finances publiques ont été mises à mal. Dans l'ensemble de la zone, le déficit budgétaire global s'est ainsi creusé, passant de 2,2% du PIB en 2008 à 3,3% en 2009.

Grâce au recul des cours du pétrole et à la faible variation des prix des produits alimentaires, le taux d'inflation moyen, qui avait atteint un niveau record en 2008 (7,4%), s'est fortement replié (1,1%).

En Côte d'Ivoire, l'embellie économique, constatée l'année précédente, favorisée par les perspectives de paix et la normalisation des relations avec les Institutions internationales, s'est raffermie, comme en témoigne l'accélération du taux de croissance du PIB (3,7% contre +2,3% en 2008).

L'agriculture

Durant l'année civile 2009, la production de **cacao** a été évaluée à 1.304.500 tonnes contre 1.137.200 tonnes en 2008. Cette évolution flatteuse masque un repli sensible de la production de la campagne 2008/2009 (octobre à septembre), tombée à 1.222.000 tonnes contre 1.368.000 tonnes pour la campagne précédente (-10,7%). Les causes de ce recul sont bien connues : vergers vieillissants, maladies des plants, manque d'intrants, intérêt déclinant des paysans pour cette spéculation.

Suivant la tendance des cours du marché international, les prix pratiqués bord champ ont fortement augmenté, ce qui a contribué à l'amélioration du pouvoir d'achat des cacaoculteurs.

La grande campagne 2009/2010 a démarré dans les temps, avec un pic en novembre. Fixé à 950 Fcfa/kg pour le 4^{ème} trimestre, le prix indicatif bord champ a été d'autant mieux respecté que les cours internationaux continuaient de grimper, jusqu'à approcher, en pointe, les 2000 Fcfa/kg. Les estimations font état de 930.000 tonnes collectées, auxquelles devraient s'ajouter 310.000 tonnes de la petite traite. Au total 1.240.000 tonnes sont ainsi attendues en 2009/2010, volume du même ordre que celui de la campagne précédente.

Après la chute de 2008, attribuée à des conditions climatiques défavorables, la collecte de **café** s'est redressée, sans retrouver toutefois son niveau de 2007. Les cours ont bien baissé, n'incitant guère les paysans à s'investir dans cette culture, qui a grand besoin d'un renouvellement des vergers.

La production d'**ananas** a continué de s'étioler (-21,3%), tandis que celle de **bananes** fléchissait de 14,4%. L'accord signé en décembre 2009 entre l'Union Européenne et l'Amérique Latine, en vertu duquel les droits de douane sur les bananes en provenance d'Amérique du Sud lors de leur entrée en Europe seront progressivement réduits, va contraindre les producteurs ivoiriens à améliorer rapidement leur compétitivité.

Malgré des prix proposés aux paysans insuffisamment rémunérateurs, la production de **noix de cajou** s'est encore accrue, atteignant 340.300 tonnes (+8,9%).

Celle de **coton graine**, au plus bas en 2008, s'est élevée à 140.600 tonnes, en hausse de +11,9%. Cette évolution positive devra se prolonger pour que la filière retrouve son lustre d'antan et que les usines d'égrenage, d'une capacité installée de 520.000 tonnes, puissent connaître un niveau d'activité satisfaisant.

La crise économique mondiale ayant durement touché le secteur automobile, le cours international du **caoutchouc** en a subi le contrecoup, chutant en moyenne de plus de 60%. Cela n'a en rien freiné la production, évaluée à 226.000 tonnes (+12,5%), ni l'engouement des hévéaculteurs, toujours plus nombreux. En 2009, quatre nouvelles usines de transformation ont vu le jour. La capacité d'usinage a été ainsi portée de 220.000 tonnes à 300.000 tonnes, obligeant les industriels à se livrer bataille pour se

procurer la matière première. A terme toutefois, les approvisionnements devraient être largement suffisants tant les perspectives de production sont favorables.

Les activités extractives

Les travaux de désensablement des puits du champ Baobab, plus important gisement du pays, ayant été menés à bien, l'extraction pétrolière a été relancée, pour atteindre 18,5 millions de barils (+12,2%), soit environ 51.000 barils/jour en moyenne.

Pour ce qui est du gaz naturel, deux des principaux champs exploités, représentant les deux tiers des quantités totales extraites, ont accusé une baisse de régime, entraînant un tassement de la production nationale (-0,4%).

Avec la mise en exploitation de nouveaux gisements, la production d'or a fait un bond en avant, dépassant sept tonnes. Les perspectives sont très prometteuses.

Les activités industrielles

En 2009, le secteur secondaire n'a pas pleinement répondu aux attentes, l'indice de la production industrielle devant sa progression de 3% à l'excellent comportement des activités agroalimentaires, qui a compensé les contre-performances constatées dans la plupart des autres branches.

Avec la mise en route d'une deuxième minoterie, la production de farine s'est accrue. Préparations et conserves alimentaires, boissons, cacao et café transformés ont également connu des évolutions satisfaisantes.

Grâce à l'apport des centrales hydroélectriques, qui a pallié la baisse de régime des centrales thermiques, à bout de souffle et insuffisamment alimentées en gaz, la production d'énergie électrique a légèrement augmenté (+2,3%). Mais l'énergie produite en Côte d'Ivoire ne permet plus de couvrir les besoins et de mettre les consommateurs à l'abri des délestages.

Bien orientées l'année précédente, les activités de bâtiment et travaux publics ont marqué le pas (-7,8%), faute d'investissements publics pour les soutenir.

Les industries textiles et plus encore la filière bois, confrontée à la chute des commandes étrangères, ont été à la peine. Il en a été de même des activités de raffinage, confrontées à des difficultés d'approvisionnement, faute de financements, et victimes de la contraction des marges, observée partout dans le monde.

Le secteur tertiaire

Sous l'impulsion du transport maritime, des télécommunications et du commerce (hors produits pétroliers) les activités tertiaires, globalement en hausse de 5%, ont constitué le principal facteur de croissance en 2009.

Le volume global des marchandises ayant transité par le port d'Abidjan s'est accru de 8,8%, atteignant 24 millions de tonnes. Le trafic enregistré à l'aéroport d'Abidjan s'est tassé en ce qui concerne les voyageurs (-0,5%) et a fortement reculé pour le fret (-21,8%). Enfin 876.500 tonnes de marchandises ont été convoyées par train. C'est peu, comparé aux 1.200.000 tonnes d'avant la crise, mais la tendance est bien orientée.

La téléphonie mobile a encore fait preuve de dynamisme. Le nombre d'abonnés a augmenté de 10% par rapport à 2008, atteignant 12 millions. Le taux de pénétration est ainsi passé à 55,6% contre 50,1% en 2008.

En ce qui concerne l'activité commerciale, elle a progressé de 12%, hors distribution de produits pétroliers. Les grandes surfaces, supermarchés, ou magasins de produits alimentaires ont connu un bon niveau d'activité. Il en a été de même pour l'hôtellerie/restauration, ou pour les commerces de meubles ou d'équipements électroménagers. Par contre les concessionnaires automobiles n'ont pas été favorisés, subissant une baisse des ventes de véhicules neufs de 13,2%, avec seulement 5.462 véhicules écoulés.

Le coût de la vie

Après la forte poussée subie en 2008 (+6,3%), l'inflation a considérablement diminué (+0,9% en moyenne annuelle), en raison surtout de la baisse des prix des carburants et des produits alimentaires.

Les échanges extérieurs

Poursuivant sur la lancée de l'année précédente, l'excédent commercial s'est étoffé en 2009, atteignant 1.566,9 milliards (+79,6%). Le taux de couverture a été ainsi porté à 148%.

Les exportations ivoiriennes (4.846,8 milliards) ont sensiblement progressé, tant en volume (6,5%) qu'en valeur (+10,2%).

Hors produits pétroliers, les variations ressortent respectivement à +0,5% et +23,7%. En raison des cours internationaux avantageux et de quantités livrées plus importantes, les ventes de cacao ont apporté une contribution déterminante.

En ce qui concerne les importations, elles se sont établies à 3.279,9 milliards, en recul de 7%. Hors incidence de la facture pétrolière ressort par contre une augmentation de 8,5%, l'accroissement des volumes ayant plus que compensé la baisse des prix de nombreuses marchandises. Produits alimentaires (riz en particulier) et biens d'équipement ont eu un fort impact.

Les finances publiques

L'exécution du budget 2009 a dégagé un solde positif de 85,4 milliards, soit 0,8% du PIB.

Le total des recettes (dons compris) s'est élevé à 2.371,7 milliards, pour 2.286,3 milliards de dépenses.

L'évolution favorable des recettes a découlé du bon niveau de recouvrement des impôts. La Direction Générale des Impôts a réalisé une excellente performance, en collectant 1.015 milliards, soit 18% de plus qu'en 2008. Pour sa part la Direction Générale des Douanes n'a pas atteint ses objectifs, avec 771 milliards de droits encaissés (+1% à peine). Les abattements consentis par l'Etat sur les taxes frappant certains produits de grande consommation ont en effet entraîné un important manque à gagner. La baisse en valeur des importations est également à prendre en considération, de même que les difficultés de mise en œuvre de l'unicité des caisses de l'Etat sur l'ensemble du territoire.

Il convient de relever l'apport appréciable des aides extérieures (313,6 milliards contre 183,3 milliards en 2008), affectées en partie à l'apurement des arriérés intérieurs.

Les dépenses ont été globalement assez bien maîtrisées. Malgré le surcoût de celles liées à la sortie de crise, les dépenses courantes ont connu une évolution relativement modérée (+4,6%). La masse salariale de la fonction publique s'est néanmoins accrue de 5%, pour s'établir à 745 milliards, montant jugé trop élevé. Quant aux investissements, ils ont une nouvelle fois été réduits à la portion congrue (335,2 milliards). Faute de moyens, l'allumage de ce moteur de la reprise économique a été reporté à plus tard.

La dette publique

A fin décembre 2009, l'encours de la dette publique était estimé à 5.231,6 milliards, représentant 48,1% du PIB (contre 71,4% en 2008), répartis comme suit :

- encours de la dette intérieure : 1.423,9 milliards, dont 401,5 milliards portés par les banques commerciales.
- encours de la dette extérieure : 3.807,7 milliards, en baisse de 38,9% par rapport à fin 2008. La dépréciation du dollar US a eu ici des effets positifs, venus s'ajouter aux allègements consentis par les bailleurs internationaux.

Ayant atteint le point de décision de l'Initiative PPTE en mars 2009, la Côte d'Ivoire a bénéficié des mesures suivantes :

- mai 2009 : le Club de Paris (créanciers publics) a effacé 845 millions USD (= 408 milliards Fcfa). Au sein de ce club, la France est de loin le premier créancier, avec plus de 60% du total, soit 4,5 milliards USD (plus de 2.000 milliards Fcfa), précédant l'Allemagne (8%) et les Etats-Unis (6%).
- septembre 2009 : le Club de Londres (créanciers privés) a proposé d'échanger d'ici le 31 mars 2010 des obligations Brady contre de nouvelles obligations libellées en USD, d'une durée de 23 ans, assorties d'un taux d'intérêt progressif. Le montant concerné par cette restructuration s'élève à environ 3,2 milliards USD en principal et intérêts (1.380 milliards Fcfa). Cet échange, finalement accepté par la quasi-totalité des créanciers et réalisé à la date prévue, s'est fait avec une décote de 20%, soit un abandon de 280 milliards Fcfa.

Malgré ces mesures, le service de la dette demeurera encore quelque temps difficilement supportable. En 2009, l'Etat y a consacré 846,2 milliards, dont 395,5 milliards affectés à la dette extérieure et 450,7 milliards à la dette intérieure. Une fois atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE, peut-être en 2011, les importantes remises de la dette multilatérale, estimées à 2 milliards USD, permettront alors d'alléger fortement ce fardeau.

Le marché financier

Contaminée par la crise financière mondiale, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières a vécu une année 2009 éprouvante, marquée par :

- la chute des indices : -25,2% pour le Brvm 10, -25,9% pour le Brvm composite.
- le fort recul de la capitalisation du marché des actions, tombée à 2.807,8 milliards (-15,9%). Pour sa part la capitalisation du marché des obligations, soutenue par les émissions de titres publics, s'est inscrite en légère hausse (523,2 milliards, +1,7%).
- la faiblesse des volumes échangés : 81 milliards pour 30,1 millions de titres, contre 158,4 milliards pour 35,5 millions de titres en 2008 (-48,8%).

En ce qui concerne l'action SGBCI, qui valait 34.200 Fcfa au 31 décembre 2008, elle a terminé l'année 2009 à 37.200 Fcfa, après avoir connu d'amples fluctuations, comme toutes les autres actions de sociétés cotées, avec un plus bas à 25.480 Fcfa et un plus haut à 43.220 Fcfa.

Le secteur bancaire

A fin 2009, le système bancaire était composé de 19 banques en activité, soit une de plus qu'à la même date de l'année précédente. La Caisse d'Epargne, société d'Etat au capital de 25 milliards, a en effet obtenu son agrément au dernier trimestre. Certaines d'entre elles ont poursuivi la réalisation de plans de développement de leur réseau, ce qui s'est traduit par de nombreuses ouvertures d'agences, concentrées surtout à Abidjan.

Au 31 décembre 2009, les dépôts collectés auprès de la clientèle par l'ensemble des banques s'élevaient à 2.338,8 milliards (Caisse d'Epargne non comprise), en hausse de 11,8% par rapport à fin 2008. Quant aux crédits de même nature, ils ont connu un taux de progression soutenu, mais inférieur (+8,4%), se situant à 1.902,1 milliards. De ce fait, les excédents de dépôts de la clientèle se sont étoffés. Ils ont été en grande partie utilisés pour financer les besoins de l'Etat.

Comme l'année précédente la croissance des crédits à la clientèle est allée de pair avec une montée des risques. A fin 2009, les créances en souffrance nettes se chiffraient à 99,1 milliards, représentant 5,2% des encours, contre respectivement 62,1 milliards et 3,5% un an auparavant.

ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SGBCI

La SGBCI a su tirer parti d'une conjoncture économique plutôt favorable. Tout en poursuivant son programme de modernisation et de développement, elle a fait preuve de dynamisme sur le plan commercial, vis-à-vis de toutes les catégories de clientèle. Elle s'est aussi employée à améliorer la qualité de ses prestations, réalisant dans ce domaine des progrès significatifs.

Malgré l'arrivée des nouveaux concurrents, notre Etablissement a renforcé sa position de leader. Ses parts de marché (en moyenne mensuelle) se sont ainsi établies à 21,5% pour les crédits à la clientèle et 22% pour les dépôts de même catégorie.

Les crédits à la clientèle

Leur évolution se présente ainsi :

En millions FCFA	2008	2009	Variation
Données à fin de période			
Entreprises et professionnels	293 266	356 048	+ 21,4 %
Particuliers	51 345	68 789	+ 34,0 %
Etat et secteur public non marchand	4 348	3 552	- 18,3 %
Total créances productives	348 959	428 389	+ 22,8 %
Créances improductives	1 496	2 371	+ 58,5 %
Total	350 455	430 760	+ 22,9 %
Données moyennes			
Entreprises et professionnels	278 073	308 436	+ 10,9 %
Particuliers	45 121	59 894	+ 32,7 %
Etat et secteur public non marchand	4 371	3 928	- 10,1 %
Total créances productives	327 565	372 258	+ 13,6 %
Créances improductives	917	921	+ 0,4 %
Total	328 482	373 179	+ 13,6 %

Au 31 décembre les créances productives sur la clientèle s'élevaient à 428,4 milliards, en hausse de 22,8% par rapport à fin 2008. Elles ont été modérément gonflées en fin d'année par les concours consentis aux opérateurs de la filière cacaoyère, qui ont culminé à cette époque.

Plus significatives, les données moyennes font ressortir une variation de moindre ampleur, mais néanmoins remarquable (+13,6%). Celle-ci recouvre :

- une évolution très satisfaisante des crédits en faveur des entreprises et des professionnels (+10,9%), tirée par les financements à moyen terme, en hausse de 31,9%. Pour ces derniers un nouveau record a été établi, avec une production de 46,2 milliards.

Le fonds de commerce est de plus en plus diversifié. Si les grandes entreprises occupent une place prééminente, les encours portés sur les professionnels et très petites entreprises sont en plein essor : +28,5% en 2009, après +29,4% en 2008.

- une très forte croissance des crédits aux particuliers (+32,7%). Notre banque se veut de plus en plus accessible. Alors que la demande pour les crédits à la consommation n'a pas faibli, celle concernant les prêts immobiliers s'est revigorée.
- un recul sensible des crédits ordinaires à l'Etat et au secteur public non marchand (-10,1%). Il convient toutefois de relever que la plus grande partie des créances sur l'Etat est constituée de bons du Trésor ou d'obligations, compris dans les titres de placement.
- En ce qui concerne les créances improductives, elles se sont maintenues à un niveau tout à fait acceptable (0,9 milliard en moyenne), représentant à peine 0,25% de l'encours total moyen des crédits à la clientèle, pourcentage très inférieur à celui relevé pour l'ensemble de la profession. Si la diversification du fonds de commerce sus évoquée implique davantage de prises de risques, celles-ci sont néanmoins bien maîtrisées.

Les engagements par signature

Alors qu'ils avaient évolué favorablement en 2008 (+9,5% en données moyennes vs 2007), les engagements par signature se sont affaiblis en 2009, pour tomber à un niveau historiquement très bas. Les causes sont multiples. Citons : moindre recours aux crédits documentaires par certains gros utilisateurs, durcissement des conditions d'octroi de nouvelles lignes ou d'augmentation de lignes existantes en faveur de clients devenus vulnérables, raréfaction des opérations pétrolières, faiblesse des investissements publics pénalisante pour les cautions marchés.

Les dépôts de la clientèle

Après s'être très bien comportés au cours des deux années précédentes, les dépôts des entreprises et des particuliers ont vu leur rythme de progression s'accélérer encore. En forte baisse au dernier trimestre, les dépôts de l'Etat, pris globalement, ont été, sur l'ensemble de l'année, plus élevés qu'en 2008, leur part demeurant toutefois modeste.

En millions FCFA	2008	2009	Variation
Données à fin de période			
Entreprises et professionnels	152 464	193 368	+ 26,8 %
Particuliers	242 140	288 930	+ 19,3 %
Clientèle diverse (Administrations, ONG, Associations etc...)	19 546	23 449	+ 20,0 %
Autres sommes dues	9 603	32 371	+ 237,1 %
Total	423 753	538 109	+ 27,0 %
Données moyennes			
Entreprises et professionnels	145 097	166 438	+ 14,7 %
Particuliers	226 527	258 352	+ 14,0 %
Clientèle diverse	22 817	24 999	+ 9,6 %
Autres sommes dues	7 334	12 867	+ 75,4 %
Total	401 775	462 656	+ 15,2 %

Les ressources collectées auprès de la clientèle ont bénéficié au dernier trimestre 2009 d'un apport de 22,5 milliards, à caractère occasionnel. Ces fonds, logés en « autres sommes dues », ont été retirés au premier trimestre 2010. Même sans cet apport la performance réalisée en 2009 est éloquente.

Moins volatils que les ressources confiées par les entreprises, les dépôts des particuliers se sont très bien comportés (+19,3% à fin de période, +14% en moyenne). L'afflux de nouveaux clients appartenant à cette catégorie y a amplement contribué : 21.687 clients particuliers ont été acquis dans l'année, ce qui a porté leur nombre à 214.113.

Les dépôts globaux moyens, logés en comptes à vue et en comptes d'épargne, ont connu une progression notable (+10,9%), nettement inférieure toutefois à celle des dépôts à terme (+31,3%). Pour financer les crédits à moyen terme, en pleine expansion, il s'est avéré indispensable de se procurer des ressources appropriées.

Les investissements

Même si l'on ne tient pas compte de l'évènement exceptionnel qu'a constitué en 2008 l'échange de l'immeuble de Vridi, lequel s'est traduit par l'acquisition, sans décaissement, d'un autre immeuble valorisé à 3,6 milliards, les investissements ont décéléré en 2009, s'établissant à 7,8 milliards. Ce montant est ainsi décomposé :

- immeubles : 5.153 millions dont 2.496 millions affectés au développement du réseau (acquisition de sites, créations et réouvertures d'agences),
- mobilier et matériels : 1.277 millions,
- véhicules : 287 millions,
- matériels, logiciels et licences informatiques : 1.081 millions.

Les résultats

Les intérêts et produits assimilés se sont élevés à 37,6 milliards (+15,2%). Cette performance doit être attribuée aux intérêts sur crédits aux entreprises (+13,8%) et plus encore, aux particuliers (+33,4%), en ligne avec l'évolution des encours moyens gérés.

Les commissions ont par contre connu une variation plus modeste (+7,6%). Elles ont été pénalisées par l'impact sur une année pleine de la diminution des frais mensuels de tenue de compte décidée en juillet 2008 et par la stagnation des recettes Western-Union. Par contre les recettes tirées de la commercialisation des produits de banque à distance ou d'assurances ainsi que les commissions générées par la monétique, se sont très bien comportées.

Les produits sur opérations financières ont bénéficié de l'apport appréciable des intérêts sur titres de placement (+29,5%), constitués en grande partie par des bons du Trésor et obligations émis par l'Etat de Côte d'Ivoire, et, dans une bien moindre mesure, par des titres publics d'autres Etats de l'UEMOA ou des obligations BOAD. En revanche ils ont été affectés par la contraction des produits sur opérations de hors bilan, entraînée par la chute des engagements par signature.

Enfin les produits généraux d'exploitation ont retrouvé un niveau normal. Ils avaient été gonflés en 2008 par une plus-value de 3,9 milliards, dégagée lors de l'opération d'échange d'immeuble précédemment évoquée.

Pour leur part les intérêts et charges assimilées ont fait un bond de 24,1% qui s'explique par la vive progression des dépôts moyens rémunérés (+17,8% au total, dont +9,6% pour les comptes d'épargne et +31,3% pour les dépôts à terme, plus coûteux).

Conséquence de ces diverses évolutions, le Produit Net Bancaire s'est élevé à 54,7 milliards, contre 49,7 milliards en 2008 (hors plus-value exceptionnelle), en hausse de 10,1%.

Correctement maîtrisés, les frais généraux ont augmenté de 7,6%. Cela recouvre :

- une variation modérée des frais de personnel.
- un accroissement plus accentué des autres charges d'exploitation (+8,4%), tirées par les frais d'exploitation informatique, les charges de gardiennage et de transport de fonds.
- une poussée des impôts et taxes (+15,4%), en particulier des impôts fonciers et de la patente. La taxe sur encours de crédit, qui a représenté 37,2% du total de ce poste en 2009, s'est accrue de 13,6%, en corrélation avec l'augmentation des emplois.

- un alourdissement des amortissements (+20,9%), lié aux importants investissements réalisés.

Du fait d'un taux d'accroissement des frais généraux nettement inférieur à celui du Produit Net Bancaire, le Résultat Brut d'Exploitation a atteint 28,1 milliards (+12,4%, hors plus-value exceptionnelle).

Les corrections de valeur sur créances se sont traduites par un solde positif de 146 millions, contre une perte de 1.927 millions en 2008, qui avait été essentiellement provoquée par une actualisation des indemnités de fin de carrière. Ces corrections de valeur ont notamment pris en compte :

- en débit : 1.042 millions de coût net du risque, montant très supportable, bien que supérieur à celui de l'année précédente (459 millions).
- en crédit : reprise d'une provision de 949 millions initialement constituée pour couvrir la perte des encaisses des agences pillées lors des événements de 2002. L'application de cette provision a donné lieu à la comptabilisation d'un montant équivalent en pertes sur exercices antérieurs.

Par ailleurs, une nouvelle dotation au Fonds pour Risques Bancaires Généraux a été effectuée, portant le montant de ce fonds à 22,1 milliards.

Après passation de l'ensemble de ces écritures, le Résultat Net Comptable s'est établi à 20.257 millions Fcfa, contre 16.469 millions Fcfa en 2008, en hausse de 23%.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous soumettons à présent à votre approbation le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2009.

Le résultat net comptable s'élève à 20.256.786.225 Fcfa. Intégrant le report à nouveau de 114.779.242 Fcfa, le bénéfice disponible ressort à 20.371.565.467 Fcfa.

Nous vous proposons de le répartir de la manière suivante :

▪ réserve légale (15% du résultat)	3.038.517.933 Fcfa
▪ dividendes	17.266.666.050 Fcfa
▪ report à nouveau	66.381.484 Fcfa

	20.371.565.467 Fcfa

Ces dispositions permettraient d'allouer un dividende brut de 5.550 Fcfa par action, représentant 111% du nominal.

La situation financière de la SGBCI est très saine et ses fonds propres largement suffisants pour faire face aux besoins actuels et même à une accélération de son développement.

En effet, après cette distribution, les fonds propres comptables, comprenant le Fonds pour Risques Bancaires Généraux, s'établiront à 70,5 milliards. Sur la base des encours de crédits pondérés actuels, le ratio de solvabilité se situera à un niveau bien supérieur au minimum réglementaire de 8%.

Nous vous remercions d'approuver les comptes qui vous sont présentés, ainsi que l'affectation du résultat qui vient de vous être proposée.

Nous vous prions également,

- de donner quitus et décharge de leur gestion aux Administrateurs et Commissaires aux Comptes en fonction au cours de l'exercice.
- de donner quitus entier et définitif de sa gestion d'Administrateur à Bayerische Hypo und Vereinsbank, représentée par Monsieur Hans-Heinz FUCHS, qui a démissionné le 05 octobre 2009.

- de ratifier la cooptation en qualité d'Administrateur de Monsieur Patrick RENOUVIN pour la durée restant à courir du mandat de Bayerische Hypo und Vereinsbank, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.
- de renouveler pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012, les mandats d'administrateurs exercés par :
 - Monsieur Tchétché N'GUESSAN
 - Monsieur Bernard LABADENS.

Monsieur Léon ORMON n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat. Le Conseil d'Administration le remercie pour sa participation active à ses travaux durant de nombreuses années. Quitus entier et définitif de sa gestion d'Administrateur sera donné à Monsieur Léon ORMON au jour de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

- de nommer en qualité d'Administrateur Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA, pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.
- de fixer à 20.000.000 Fcfa bruts l'indemnité allouée au Conseil d'Administration.

Nous voudrions, en terminant, exprimer nos remerciements à l'ensemble de nos collaborateurs pour l'efficace contribution qu'ils apportent au développement de notre Maison.

Nous vous remercions pour votre bienveillante attention.

Le Conseil d'Administration



**RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Votre logement prend forme avec le Prêt Personnel Immobilier

Ensemble, bâtissons notre avenir

SGBCI



CRISTAL

Disposez **rapidement** d'un prêt à **taux exceptionnel** pour le financement de votre projet immobilier !

Yéri : 20 20 10 10 - www.sgbc.ci

SIGECO
23, avenue Chardy
01 BP 1328 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 209029

Ernst & Young
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, S.A.
SGBCI
01 BP 1355
Abidjan 01

Le 31 mai 2010

Rapport général des commissaires aux comptes

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- le respect de la réglementation prudentielle,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels de la Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (SGBCI) sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les deux incertitudes décrites aux paragraphes 3.1.8.1 et 3.1.8.2 des notes aux comptes annuels.

II. Respect de la réglementation prudentielle

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne, d'une part, et au respect de la réglementation prudentielle, d'autre part.

Nous devons porter à votre attention, l'information suivante :

Le ratio de structure du portefeuille de la Banque s'élève à 13,08 % au 31 décembre 2009, alors que le minimum réglementaire est de 60 %. Les crédits ayant bénéficié d'un accord de classement représentent un encours total de FCFA 57.021 millions au 31 décembre 2009.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés aux paragraphes I et II ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels de la Banque ;
- le respect, d'une part, des prescriptions de l'article 35 de la loi portant réglementation bancaire relatif aux engagements directs et indirects des personnes participant à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle et au fonctionnement des banques et, d'autre part, des dispositions légales et réglementaires.

Par ailleurs, conformément à l'article 35 de la loi bancaire N° 90-589 du 25 juillet 1990, nous avons vérifié les encours de crédits accordés aux personnes qui participent à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle ou au fonctionnement de la Banque. Ces encours s'élèvent au 31 décembre 2009 à FCFA 2.824 millions, soit 4,5 % des fonds propres effectifs. Le plafond autorisé par la réglementation bancaire est de 20 %.

IV. Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

L'activité de contrôle interne s'est exercée sur l'exercice.

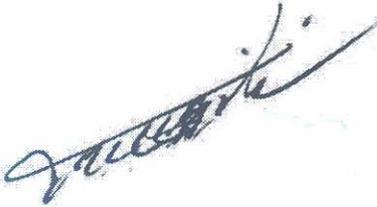
L'examen des procédures de contrôle interne et des sécurités informatiques existantes a mis en exergue les principaux axes d'amélioration suivants :

- La Banque devrait procéder au renouvellement dans des délais raisonnables des lignes de crédits échues.
- La Banque devrait mettre en place des procédures d'approbation des dépassements sur les lignes autorisées.
- Des procédures permettant d'obtenir régulièrement les états financiers des clients de la Banque devraient être mises en place.
- La Banque devrait procéder à la comptabilisation systématique des garanties afférentes aux prêts, après évaluation de celles-ci.
- La Banque devrait mettre en place un procès-verbal de mise en service des immobilisations.

- La Banque devrait mettre en place une procédure formalisée de suivi des accès des comptes administrateurs de système.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO



Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Expert-Comptable Diplômé

Ernst & Young



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

PLAN EPARGNE INVESTISSEMENT ENTREPRISES

Bénéficiez d'un placement productif et
renforcez votre entreprise

Ensemble, bâtissons notre avenir

SGBCI

Cristal

www.sgbc.ci • Yéri : 20 20 10 10



**RAPPORT SPECIAUX
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**





SIGECO
23, avenue Chardy
01 BP 1328 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 209029

Ernst & Young
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, S.A.
SGBCI
01 BP 1355
Abidjan 01

Le 31 mai 2010

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
et sur les prêts et garanties relevant de l'article 35 de la loi bancaire du 25 juillet 1990

Exercice clos le 31 décembre 2009

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2009

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice 2009 et qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1 Convention de prestations de services TRADNET conclue avec la Société Générale France (conseil d'administration du 28 mai 2009)

Administrateur commun : Société Générale, représentée par Monsieur Jean-Louis MATTEI.

Nature et objet : Convention de prestations de services TRADNET conclue le 4 novembre 2009.



Modalités : Le coût d'investissement total correspondant à la mise à disposition de l'offre BHF TRADNET s'élève à Euros 57.000, soit FCFA 37 millions payable à la signature du contrat.

Les coûts de fonctionnement annuels s'élèvent à Euros 6.000, soit FCFA 4 millions, payables en début de chaque année. Les coûts afférents à la première année sont exigibles à la signature du contrat au prorata temporis.

Aucune charge n'a été comptabilisée sur l'exercice dans les livres de la SGBCI au titre de cette convention.

1.2 Convention de refacturation de frais d'expatriés conclue avec la Société Générale France (conseil d'administration du 28 mai 2009)

Administrateur commun : Société Générale, représentée par Monsieur Jean-Louis MATTEI.

Nature et objet : Convention de refacturation de frais d'expatriés.

Modalités : SG Paris refacturera, sur une base mensuelle, les frais de personnel relatifs aux salariés détachés auprès de la SGBCI.

La convention a été conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010.

Nous avons effectué nos travaux selon les termes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs

En application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Convention d'assistance technique conclue avec la Société Générale France

Administrateur commun : Société Générale, représentée par Monsieur Jean-Louis MATTEI.

Nature et objet : Convention d'assistance technique.

Modalités : La rémunération des prestations d'assistance technique correspond à la facturation au prix coûtant des services et dépenses effectives engagées par la Société Générale pour le compte de SGBCI.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Ces prestations, au titre de l'exercice 2009, ont été comptabilisées en charges par la société pour une valeur de FCFA 1.084 millions. Les remboursements de frais se sont établis à FCFA 359 millions.

2.2 Convention de garantie de liquidité conclue avec la SOGESPAR

- Administrateur commun : Monsieur Bernard LABADENS.
- Nature et objet : Convention de garantie de liquidité pour une durée indéterminée afin d'assurer aux clients du Fonds Commun de Placement, SOGEVALOR, la possibilité de racheter leurs parts à tout moment.
- Modalités : La garantie de liquidité consiste pour la SGBCI à fournir au Fonds Commun de Placement, en cas d'insuffisance de liquidité, les fonds nécessaires pour lui permettre de respecter ses obligations de rachats de parts envers ses souscripteurs.
- La garantie donne lieu au paiement d'une commission de 0,5 % l'an calculée sur une assiette de 30 % du montant net d'actif constaté durant l'année.
- Au titre de l'exercice 2009, la commission s'est élevée à FCFA 15,9 millions.

2.3 Convention de mise à disposition de local à la SOGEBOURSE

- Administrateur commun : Monsieur Bernard LABADENS.
- Nature et objet : Mise à disposition par la SGBCI d'un local au profit de la SOGEBOURSE, au second étage d'un immeuble sis à l'avenue Delafosse à Abidjan-Plateau. Ce bail est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation trois mois à l'avance par l'une des parties.
- Modalités : Le loyer mensuel est fixé à FCFA 1 million.
- Au titre de l'exercice 2009, le revenu annuel comptabilisé par la SGBCI s'est élevé à FCFA 12 millions.

2.4 Convention mise à disposition de local à la SOGESPAR

- Administrateur commun : Monsieur Bernard LABADENS.
- Nature et objet : Mise à disposition par la SGBCI d'un local au profit de la SOGESPAR, au second étage d'un immeuble sis à l'avenue Delafosse à Abidjan-Plateau. Ce bail est conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation trois mois à l'avance par l'une des parties.
- Modalités : Le loyer mensuel est fixé à FCFA 200.000.
- Au titre de l'exercice 2009, le revenu annuel comptabilisé par la SGBCI s'est élevé à FCFA 2,4 millions.

2.5 Convention de prêt subordonné avec la Société Générale de Banques au Bénin

- Administrateur commun** : Société Générale, représentée par Monsieur Jean-Louis MATTEI.
- Nature et objet** : Convention de prêt subordonné de FCFA 2.000 millions signée le 1^{er} juillet 2005 pour une période de dix ans.
- Modalités** : Le prêt est productif d'intérêts au taux de 5,71 % l'an. Le paiement des intérêts est subordonné à l'existence d'un bénéfice distribuable. En l'absence de bénéfice distribuable, le paiement des intérêts est suspendu. Ces intérêts différés sont eux-mêmes productifs d'intérêts calculés au taux indiqué ci-dessus.
- Le montant du prêt sera remboursé en une seule fois à échéance du dixième anniversaire de la date de son décaissement par la SGBCI.
- Au titre de l'exercice 2009, les intérêts se sont élevés à FCFA 116 millions.

2.6 Convention de prêt subordonné avec la Société Générale de Banques au Burkina

- Administrateur commun** : Société Générale, représentée par Monsieur Jean-Louis MATTEI.
- Nature et objet** : Convention de prêt subordonné de FCFA 4.000 millions signée le 1^{er} décembre 2005 pour une période de dix ans.
- Modalités** : Le prêt est productif d'intérêts au taux d'escompte de la BCEAO majoré de 1,50 %, soit 7,75 % au cours de l'exercice 2009. Le montant du prêt sera remboursé en une seule fois à échéance du dixième anniversaire de la date de son décaissement par la SGBCI.
- Au titre de l'exercice 2009, les intérêts se sont élevés à FCFA 324 millions.

2.7 Convention de cession d'actions avec la Société Générale de Banques au Sénégal

- Administrateur commun** : Société Générale, représentée par Monsieur Jean-Louis MATTEI.
- Nature et objet** : Mise en pension de titres de la Société Nouvelles des Salins du Siné Saloum (SNSS).
- Modalités** : La Société Générale de Banques au Sénégal (SGBS) a bénéficié d'une mise en pension de 6.400 actions de la Société Nouvelle des Salins du Siné Saloum (SNSS) à partir du 1^{er} janvier 2004 pour une valeur de FCFA 800 millions. La SGBS s'est engagée à racheter à la SGBCI lesdites actions dans un délai de 5 ans au prix de FCFA 800 millions.
- Cette mise en pension est rémunérée au taux de 9 % l'an. L'assiette servant au calcul de ces intérêts est déterminée en procédant à la fusion des dividendes nets de tous impôts et taxes avec le montant du prix global de cession des actions.
- Au titre de l'exercice 2009, aucun intérêt n'a été comptabilisé et la SGBS a racheté lesdites actions.

3. Conventions relevant de l'article 35 de la loi N° 90 018 du 27 juillet 1990

Par ailleurs, conformément à l'article 35 de la loi bancaire du 25 juillet 1990, nous devons vous rendre compte de tous les prêts consentis par la Banque à ses dirigeants, à ses principaux actionnaires ou associés ou aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

Les prêts ou garanties cités au titre de l'article 35 de la loi n° 90-018 du 27 juillet 1990 ont été accordés dans des conditions analogues à celles généralement pratiquées par la Banque à sa clientèle et à ses correspondants.

3.1 Avec la Société Générale de Banques au Bénin

La SGBCI a accordé à la Société Générale de Banques au Bénin un prêt à court terme de FCFA 5.000 millions, totalement remboursé au 31 décembre 2009. Les produits d'intérêts se sont élevés à FCFA 1 million au titre de l'exercice 2009.

3.2 Avec la Société Générale de Banques au Burkina

La SGBCI a accordé des prêts revolving à la Société Générale de Banques au Burkina à hauteur de FCFA 28.000 millions dont FCFA 23.000 millions accordés sur l'exercice 2009 et FCFA 5.000 accordés en décembre 2008. Ces prêts sont totalement remboursés au 31 décembre 2009. Ils ont généré des intérêts de FCFA 195 millions au titre de l'exercice 2009.

3.3 Avec la Société Générale de Banques au Sénégal

La SGBCI a accordé un prêt revolving à la Société Générale de Banques au Sénégal de FCFA 5.000 millions. Ce prêt est totalement remboursé au 31 décembre 2009. Il a généré des intérêts de FCFA 38 millions au titre de l'exercice 2009.

3.4 Prêts aux dirigeants

La SGBCI a accordé des prêts d'un montant global de FCFA 747 millions aux membres de la direction. Ces prêts ont généré des intérêts de FCFA 31 millions au titre de l'exercice 2009.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO



Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Expert-comptable Diplômé

Ernst & Young



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-comptable Diplômé

SIGECO
23, avenue Chardy
01 BP 1328 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 209029

Ernst & Young
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Société Général de Banques en Côte d'Ivoire, S.A.
SGBCI
01 BP 1355
Abidjan 01

Le 31 mai 2010

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2009

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le Président du Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle allouée aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et nos contrôles n'ont pas révélé de telles rémunérations.

Il appartient à votre assemblée de prendre acte du présent rapport spécial.

Les commissaires aux comptes

SIGECO



Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Expert-Comptable Diplômé

Ernst & Young



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

SIGECO
23, avenue Chardy
01 BP 1328 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 209029

Ernst & Young
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, S.A.
SGBCI
01 BP 1355
Abidjan 01

Le 31 mai 2010

Attestation des commissaires aux comptes sur le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées

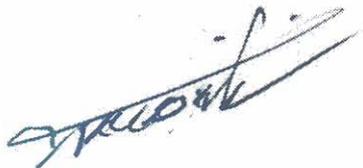
(Article 525 alinéa 5 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Exercice clos le 31 décembre 2009

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le document ci-joint et s'élevant à FCFA 1.213.569.824 (Un milliard deux cent treize millions cinq cent soixante-neuf mille huit cent vingt-quatre francs CFA), est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO



Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Expert-Comptable Diplômé

Ernst & Young



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Crédit-bail

La solution pour le financement
de vos investissements en matériels

Ensemble, bâtissons notre avenir

SGBCI

Construction et manutention

Haute technologie

Agriculture

Imprimerie

Industrie

Transport ...

www.sgbc.ci
Yéri: 20 20 10 10

Offre destinée à la clientèle de Professionnels et Entreprises.



COMPTES ANNUELS 2009

BILAN**DEC 2800**

destiné à la publication

ETAT : CÔTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT : **SGBCI**

M 2 009 12 31 A0008 Q AC9 01 A 3
 C Date d'arrêté CIB LC D F P M

(en millions de F CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		2 008	2 009
A10	CAISSE	19 672	30 047
A02	CREANCES INTERBANCAIRES	66 168	72 406
A03	-A vue	29 200	60 572
A04	.Banques Centrales	15 533	28 810
A05	.Trésor Public, CCP	0	0
A07	.Autres établissements de crédit	13 667	31 762
A08	- A terme	36 968	11 834
B02	CREANCES SUR LA CLIENTELE	350 454	430 759
B10	-Portefeuille d'effets commerciaux	20 191	16 019
B11	.Crédits de campagne	0	0
B12	.Crédits ordinaires	20 191	16 019
B2A	-Autres concours à la clientèle	227 656	306 307
B2C	.Crédits de campagne	18 947	24 181
B2G	.Crédits ordinaires	208 709	282 126
B2N	-Comptes ordinaires débiteurs	102 607	108 433
B50	-Affacturage	0	0
C10	TITRES DE PLACEMENT	56 000	68 375
D1A	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 037	7 342
D50	CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	7 261	8 295
D20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	368	326
D22	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 459	29 027
E01	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
C20	AUTRES ACTIFS	15 432	8 379
C6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	11 361	4 924
E90	TOTAL DE L'ACTIF	558 212	659 880

BILAN**DEC 2800**

destiné à la publication

ETAT : CÔTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT :

SGBCI

M 2 009 12 31 A0008 Q AC9 01 A 3

C Date d'arrêté CIB LC D F P M

(en millions de F CFA)

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		2 008	2 009
	ENGAGEMENTS DONNES		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
N1A	EN FAVEUR DES ETS DE CREDIT	0	0
N1J	EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	23 951	16 516
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
N2A	D'ORDRE DES ETS DE CREDIT	3 359	3 112
N2J	D'ORDRE DE LA CLIENTELE	68 313	56 682
N3A	ENGAGEMENTS SUR TITRES	119 891	99 623
	ENGAGEMENTS RECUS		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
N1H	RECUS DES ETS DE CREDIT	0	0
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
N2H	RECUS DES ETS DE CREDIT	39 103	37 995
N2M	RECUS DE LA CLIENTELE	211 737	240 565
N3E	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0



COMPTE DE RESULTAT

(en tableau)

destiné à la publication

DEC 2880

ETAT : CÔTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT : SGBCI

M	2009	12	31	A0008	Q	RE9	01	A	3
C	Date d'arrêté			CIB	LC	D	F	P	M

(en millions de F CFA)

POSTE	CHARGES	MONTANTS NETS	
		2008	2009
		R01	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES
R03	-Intérêts et charges assimilées sur dettes interbancaires	155	184
R04	-Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard de la clientèle	8 735	10 850
R4D	-Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre	0	0
R5Y	-Charges sur cptes bloqués d'action. et sur emprunts et titres subord.	0	0
R05	-Autres intérêts et charges assimilées	0	0
R5E	CHARGES SUR CREDIT -BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	3 591	4 089
R06	COMMISSIONS	495	561
R4A	-CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	104	73
R4C	-Charges sur titres de placement	0	0
R6A	-Charges sur opérations de change	26	39
R6F	-Charges sur opérations de hors bilan	78	34
R6U	CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE	330	471
R8G	ACHATS DE MARCHANDISES	0	0
R8J	STOCKS VENDUS	0	0
R8L	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0
S01	FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	22 257	23 660
S02	-Frais de personnel	10 215	10 381
S05	-Autres frais généraux	12 042	13 279
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	2 711	3 447
T6A	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	1 927	0
T01	EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	3 800	1 500
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	305	605
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 428	1 381
T82	IMPOT SUR LE BENEFICE	5 760	5 376
T83	BENEFICE DE L'EXERCICE	16 469	20 257
T85	TOTAL	68 067	72 454

COMPTE DE RESULTAT

(en tableau)

destiné à la publication

DEC 2880

ETAT : CÔTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT : **SGBCI**

M	2009	12	31	A0008	Q	RE9	01	A	3
C	Date d'arrêté			CIB	LC	D	F	P	M

(en millions de F CFA)

POSTE	PRODUITS	MONTANTS NETS	
		2008	2009
V01	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	32 616	37 572
V03	-Intérêts et produits assimilés sur créances interbancaires	1 478	470
V04	-Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle	30 569	36 509
V51	-Produits et profits sur prêts et titres subordonnés	401	439
V5F	-Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
V05	-Autres intérêts et produits assimilés	168	154
V5G	PRODUITS SUR CREDIT -BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	4 415	4 763
V06	COMMISSIONS	17 113	18 406
V4A	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	7 237	8 209
V4C	-Produits sur titres de placement	3 168	4 102
V4Z	-Dividendes et produits assimilés	965	1 288
V6A	-Produits sur opérations de change	1 028	1 199
V6F	-Produits sur opérations de hors bilan	2 076	1 620
V6T	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 320	1 639
V8B	MARGES COMMERCIALES	0	0
V8C	VENTE DE MARCHANDISES	0	0
V8D	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0
W4R	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	4 288	397
X51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	250	473
X6A	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	0	146
X01	EXCEDENT DES REPRISES SUR LES DOTATIONS DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	0
X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	182	169
X81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	646	680
X83	PERTE DE L'EXERCICE	0	0
X85	TOTAL	68 067	72 454

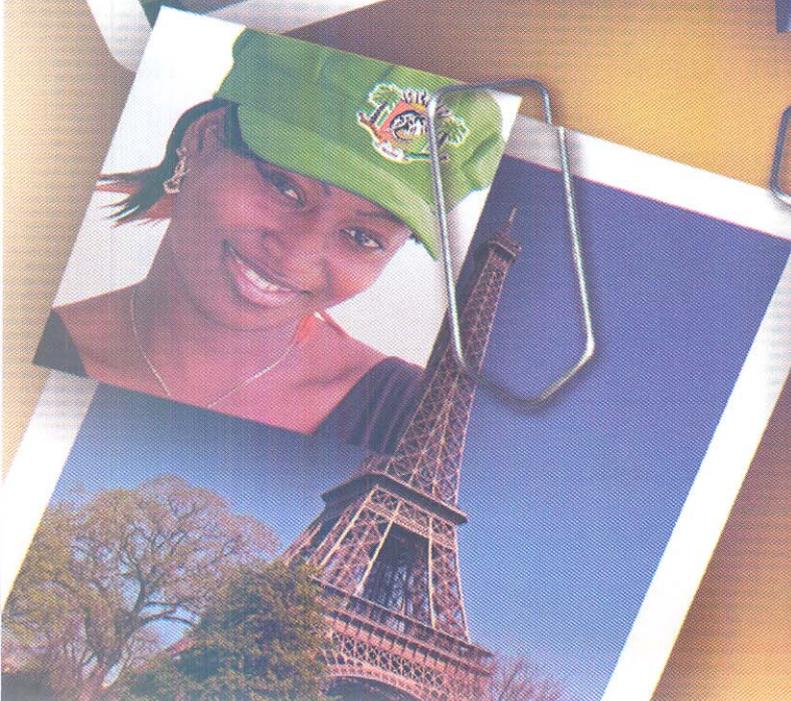
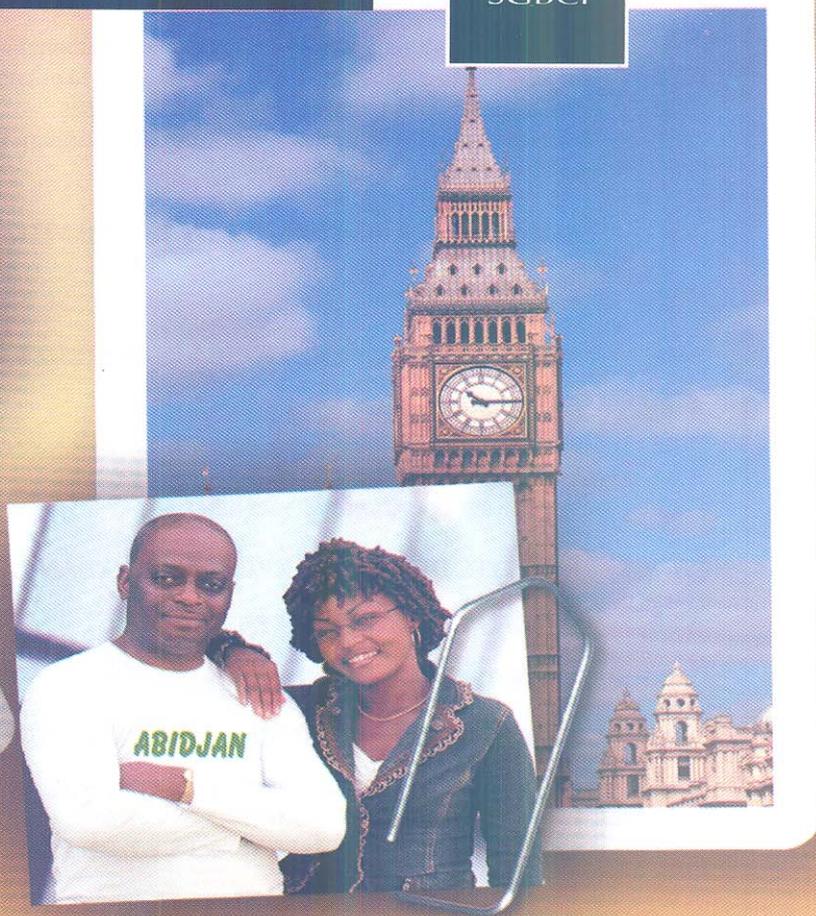
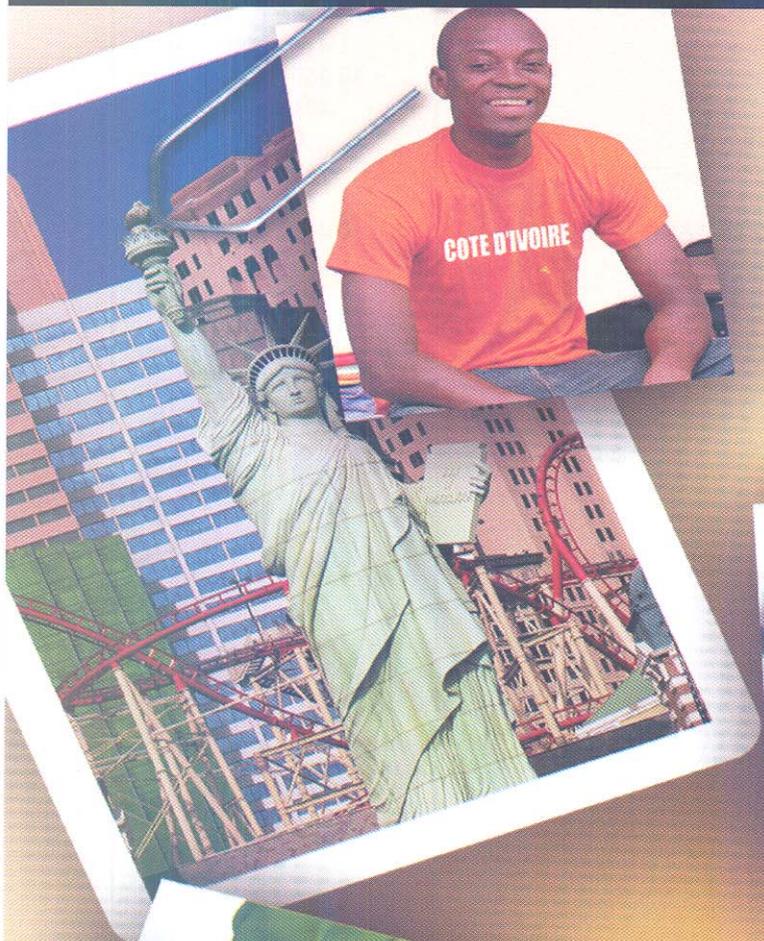


Agence SGBCI

dédiée à la diaspora ivoirienne à Abidjan

Ensemble, bâtissons notre avenir

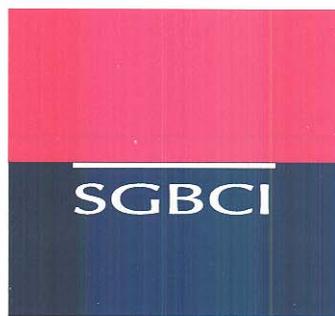
SGBCI



www.sgbc.ci



TEXTE DES RESOLUTIONS





RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE 15 JUIN 2010

Première résolution : Approbation du bilan, des comptes ainsi que des opérations de l'exercice clos le 31/12/2009

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31/12/2009, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de l'exercice 2009 se soldant par un bénéfice de 20 256 786 225 F CFA.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution : Rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article 438 de l'Acte Uniforme sur les conventions réglementées, approuve, en tant que de besoin, les conventions y figurant.

Troisième résolution : Quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration et décharge aux Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31/12/2009.

Elle donne quitus entier et définitif de son mandat d'Administrateur à BAYERISCHE HYPO UND VEREINSBANK AG (HVB), dont les fonctions ont pris fin le 05 octobre 2009.

Quatrième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2009, attribution des dividendes et fixation de la date de mise en paiement

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 20 256 786 225 F CFA, augmenté du report à nouveau antérieur de 114 779 242 F CFA, soit un bénéfice distribuable de 20 371 565 467 F CFA comme suit :

- Dotation de la Réserve spéciale (15% du résultat) :	3 038 517 934 F CFA
- Distribution de Dividende brut aux actionnaires :	17 266 666 050 F CFA
- Affectation au compte « Report à nouveau » :	66 381 483 F CFA

Soit un bénéfice réparti de 20 371 565 467 F CFA

Le dividende brut par action ressort ainsi à 5 550 F CFA. La mise en paiement interviendra à l'issue de l'Assemblée et se fera dans un délai de 15 jours.



Cinquième résolution : Ratification de la cooptation d'un Administrateur

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de BAYERISCHE HYPO UND VEREINSBANK AG (HVB), représentée par M. Hans Heinz FUCHS, et ratifie la cooptation en tant qu'Administrateur de Monsieur Patrick RENOUVIN pour la durée restant à courir du mandat de l'Administrateur démissionnaire, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Sixième résolution : Nomination d'un nouvel Administrateur

L'Assemblée Générale nomme en tant qu'Administrateur Monsieur Bernado SANCHEZ INCERA, pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir au cours de l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Septième résolution : Renouvellement du mandat de deux (2) Administrateurs

L'Assemblée Générale constatant que des mandats d'Administrateurs viennent à expiration ce jour, décide de renouveler pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir au cours de l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les mandats de :

- ✓ Monsieur Bernard LABADENS
- ✓ Monsieur Tchétché N'GUESSAN

Huitième résolution : Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 431 de l'Acte Uniforme OHADA portant Droit des Sociétés Commerciales et du groupement d'intérêt Economique, décide de fixer à 20 000 000 Francs CFA brut l'indemnité de fonction allouée à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration répartira librement ces indemnités entre ses membres.

Neuvième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations aux fins d'effectuer ou de faire effectuer toutes formalités légales, de publicité et autres.



Le réseau SGBCI au 31 Mai 2010

Agences d'Abidjan :

Abobo	Plateau Cité Financière
Adjamé Nangui Abrogoua	Plateau Commerce
Adjamé Château d'Eau	Plateau Duparc (Point Banque)
Adjamé Liberté	Plateau Espace Entreprises
Biétry	Plateau Espace Palmeraie
Cocody Aghien	Plateau Indénié
Cocody Riviera Golf	Plateau Privilège
Cocody Riviera Sainte Famille	Plateau Pyramide
Cocody Riviera Palmeraie	Treichville Marine
Cocody Riviera Anono (Point Banque)	Treichville Mosquée
Cocody Vallons	Treichville Nanan Yamoussou
Cocody II Plateaux	Vridi
Koumassi	Williamsville (Point Banque)
Marcory Autoroute	Yopougon Siporex
Plateau Agence Siège	Yopougon Bel air
Plateau Akwaba	

TOTAL AGENCES D'ABIDJAN: 31

Agences de Province :

Abengourou	Gagnoa
Aboisso	Gagnoa Dioulabougou (Point Banque)
Agboville	Grand-Bassam
Bingerville	Korhogo
Bouaké	San Pédro
Dabou	Soubré
Daoukro	Toumodi
Daloa	Yamoussoukro
Divo	Yamoussoukro Habitat (Point Banque)

TOTAL AGENCES DE PROVINCE : 18

TOTAL AGENCES SGBCI EN ACTIVITE AU 31 Mai 2010 : 49

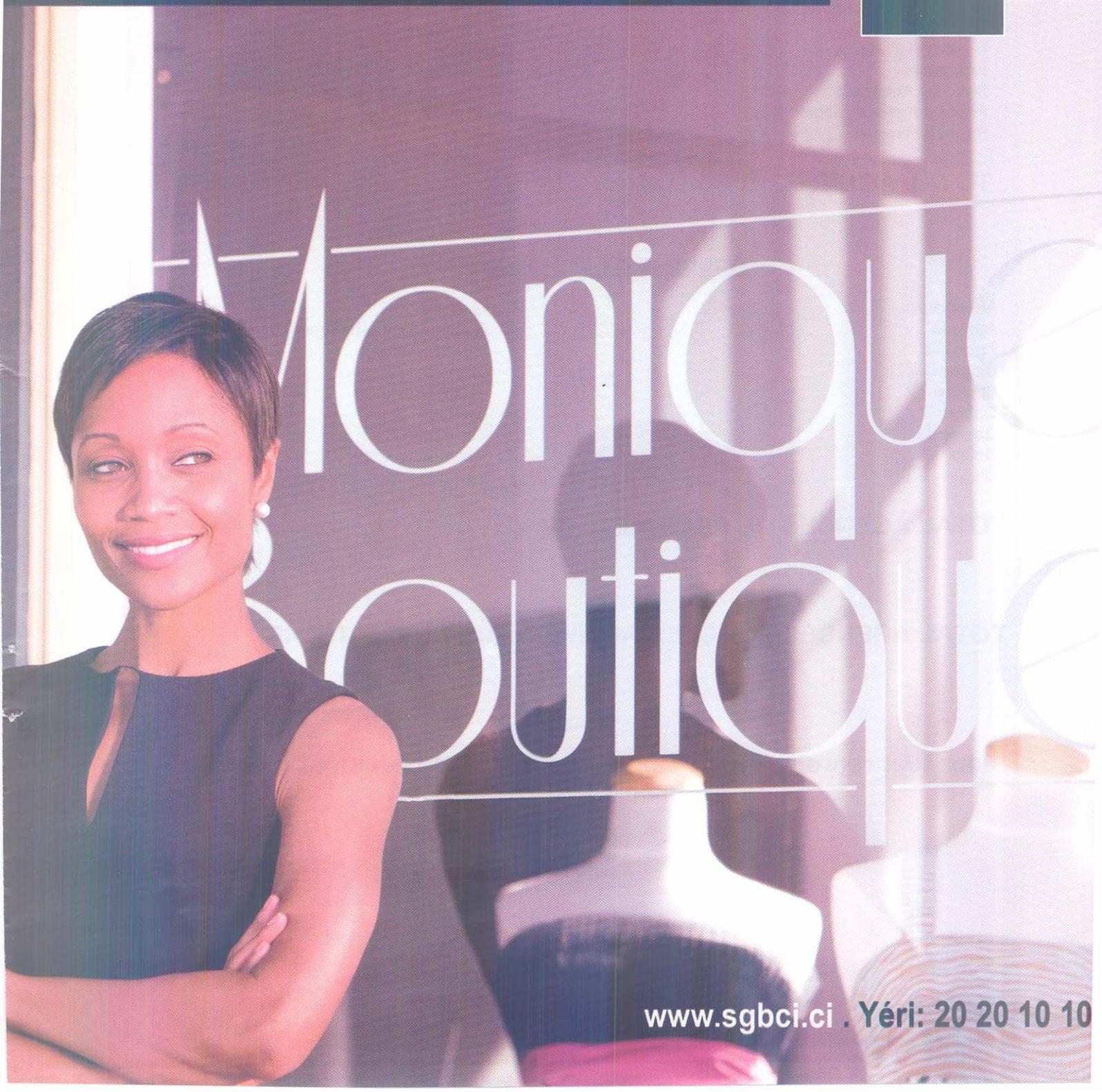
**Pour tout renseignement, appeler le Centre de Relations Clientèle
YERI au 20 20 10 10.**



Plan Epargne Investissement Particuliers

Vous aussi, créez votre propre affaire

Ensemble, bâtissons notre avenir



www.sgbc.ci . Yéri: 20 20 10 10



Le réseau SGBCI au 31 Mai 2010

Agences d'Abidjan :

Abobo	Plateau Cité Financière
Adjamé Nangui Abrogoua	Plateau Commerce
Adjamé Château d'Eau	Plateau Duparc (Point Banque)
Adjamé Liberté	Plateau Espace Entreprises
Biétry	Plateau Espace Palmeraie
Cocody Aghien	Plateau Indénié
Cocody Riviera Golf	Plateau Privilège
Cocody Riviera Sainte Famille	Plateau Pyramide
Cocody Riviera Palmeraie	Treichville Marine
Cocody Riviera Anono (Point Banque)	Treichville Mosquée
Cocody Vallons	Treichville Nanan Yamoussou
Cocody II Plateaux	Vridi
Koumassi	Williamsville (Point Banque)
Marcory Autoroute	Yopougon Siporex
Plateau Agence Siège	Yopougon Bel air
Plateau Akwaba	

TOTAL AGENCES D'ABIDJAN: 31

Agences de Province :

Abengourou	Gagnoa
Aboisso	Gagnoa Dioulabougou (Point Banque)
Agboville	Grand-Bassam
Bingerville	Korhogo
Bouaké	San Pédro
Dabou	Soubré
Daoukro	Toumodi
Daloa	Yamoussoukro
Divo	Yamoussoukro Habitat (Point Banque)

TOTAL AGENCES DE PROVINCE : 18

TOTAL AGENCES SGBCI EN ACTIVITE AU 31 Mai 2010 : 49

**Pour tout renseignement, appeler le Centre de Relations Clientèle
YERI au 20 20 10 10.**



